



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale  
des Finances publiques du Gard

**Le Directeur départemental  
des Finances publiques**

67, rue Salomon Reinach  
30 000 NÎMES  
Téléphone : 04 66 87 87 29  
ddfip30.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

**POUR NOUS JOINDRE :**

*Evaluatrice :* Stéphanie Brucci

*Téléphone :* 06.84 33 38 91

*Courriel :* stephanie.brucci@dgfip.finances.gouv.fr

*Nos Réf. :*

→ DS : 3839196

→ OSE : 2021-30028-15711



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES FINANCES PUBLIQUES DU GARD

Commune de Bagnols sur Ceze

Nîmes, le 14 avril 2021

### **AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VENALE**

**Désignation du bien :** Terrain à bâtir

**Adresse du bien :** 30200 Bagnols-sur-Cèze

**Valeur vénale :** 137 800€€

#### **1 – Service Consultant :** COMMUNE DE BAGNOLS-SUR-CEZE

*affaire suivie par :* BALLAND JEROME

*j.balland@bagnolssurceze.fr*

#### **2 – Date de consultation :** 12 mars 2021

– Date de visite : pas de visite

– Date de constitution du dossier « en état » : 12 mars 2021

#### **3 – Opération soumise à l'avis du Domaine – description du projet envisagé**

*Objet :* *Objet : Cession des parcelles communales BY 459, 460, 626 et 579 pour la création d'un magasin King Jouet*

#### **4 – Description du bien**

*Références cadastrales :* BY 626 (1 207 m<sup>2</sup>), 459 (186 m<sup>2</sup>) et 460 (229 m<sup>2</sup>) BY 579 (675 m<sup>2</sup>),  
superficie totale de 2297m<sup>2</sup>

*Adresse :* Rue Jacqueline Bret-André 30200 Bagnols-sur-Cèze

Les parcelles BY 626, 459 et 460 forment une unité foncière de près de 3000m<sup>2</sup>, elles sont nues et prêtes à être bâties. La parcelle BY 579 est un parking et sera réaménagée mais restera un parking pour les besoins de l'opération.

Surfaces à réaliser sur le site : 989m<sup>2</sup> (local commercial, bureau, réserve en un seul niveau)  
stationnements : 35m<sup>2</sup>

## 5 – Situation juridique

*Désignation des propriétaires : Commune de Bagnols sur Ceze*

*Origine de propriété : /*

*Situation locative : bien estimé libre d'occupation.*

## 6 – Urbanisme et réseaux

PLU de la commune, dernière approbation le 23/11/2019 ; zone UB

## 7 – Détermination de la valeur vénale

L'évaluation a été réalisée selon la méthode par comparaison qui consiste à fixer la valeur vénale ou locative à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local. Compte tenu des éléments communiqués, **la valeur vénale est fixée à 137 800€**

**Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.**

## 8 – Durée de validité :

Un an.

## 9– Observations particulières

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

P/o le Directeur départemental des Finances publiques

l'évaluatrice,  
contrôleur principal des finances publiques



# King Jouet

ST  
copie = Maire

897, avenue Alphonse Daudet

30200 Bagnols sur Cèze

Tél : 04 66 79 25 26 Email : [Bagnols@king-jouet.fr](mailto:Bagnols@king-jouet.fr)

REÇU LE

22 JUIN 2021

MAIRIE DE  
BAGNOLS SUR CEZE

Le 17 Juin 2021, Fait le 25.06.21

A l'attention de Monsieur le Maire

Objet : Terrain communal situé Rue Jacqueline Bret-André.

Monsieur,

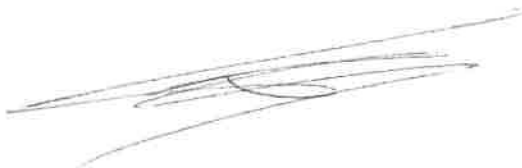
Par la présente, je fais suite à votre courrier en date du 31 Mai 2021 et souhaite vous faire part de notre intention d'achat du terrain communal situé Rue Jacqueline Bret-André dont les parcelles sont BY459, 460, 626 et 579 pour un montant global de 152 000 € hors frais de notaire.

Pourriez-vous cependant nous communiquer une date approximative pour la signature du compromis ?

Dans l'attente de votre retour, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Les Gérants

Thierry et Hervé MERMEJEAN



**KING JOUET - SARL THM**

897 Av. A. DAUDET  
30200 BAGNOLS SUR CEZE

Tél : 04 66 79 25 26

Siret : 800 907 321 00023 - TVA : FR 62800907321



## Département du Gard

### Commune de Bagnols-sur-Cèze

#### ENQUÊTE PUBLIQUE

### Déclassement d'un terrain communal (parcelle BY 579) sur la commune de Bagnols-sur-Cèze

Réf. : Enquête publique du 22 novembre 2021 au 7 décembre 2021 suivant l'arrêté municipal n° 2021-10-848 du 29 octobre 2021

Maître d'ouvrage et autorité organisatrice : Commune de Bagnols-sur-Cèze

Commissaire-enquêteur : Monsieur Jean-Louis BLANC

#### TITRE I - RAPPORT DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

#### TITRE II - CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

## SOMMAIRE

<b>I. RAPPORT DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR .....</b>	<b>3</b>
<b>1. GENERALITES.....</b>	<b>3</b>
1.1. Présentation générale ; site de l'enquête .....	3
1.2. Objet et contexte de l'enquête .....	3
1.3. Cadre juridique .....	3
1.4. Composition du dossier d'enquête publique .....	4
<b>2. ORGANISATION DE L'ENQUÊTE .....</b>	<b>4</b>
2.1. Arrêté municipal d'ouverture d'enquête .....	4
2.2. Information du public et publicité .....	4
2.3. Informations préalables et visite des lieux .....	5
<b>3. DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE.....</b>	<b>5</b>
3.1. Ouverture de l'enquête .....	5
3.2. Permanences et consultation du public.....	5
3.3. Clôture de l'enquête .....	6
 <b>II. CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR.....</b>	 <b>8</b>
<b>1. RAPPEL DE L'OBJET ET DU DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE.....</b>	<b>8</b>
1.1. Rappel du cadre et de l'objet de l'enquête.....	8
1.2. Actions préalables à l'ouverture de l'enquête .....	8
1.3. Déroulement et bilan de l'enquête.....	9
<b>2. AVIS DETAILLES DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR.....</b>	<b>9</b>
2.1. Avis sur l'information du public .....	9
2.2. Avis sur le déroulement de l'enquête .....	9
2.3. Avis sur le déclassement de la parcelle BY 579 .....	10
<b>3. CONCLUSION DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR.....</b>	<b>10</b>

## III. ANNEXES

### 1 - Documents graphiques

- Annexe 1.1 – Plan parcellaire
- Annexe 1.2 – Plan de détail de la parcelle n° BY 579

### 2 - Organisation de l'enquête

- Annexe 2.1 – Délibération du Conseil municipal – séance du 27 juillet 2021 (3 pages)
- Annexe 2.2 - Arrêté municipal n° 2021-10-848 du 29 octobre 2021 portant ouverture et organisation de l'enquête publique (3 pages)

### 3 - Publicité de l'enquête

- Annexe 3.1 - Avis d'enquête publique (1 page)
- Annexe 3.2 - Annonces légales parues dans la presse (4 pages)
- Annexe 3.3 - Certificat d'affichage de la commune de Bagnols-sur-Cèze du 7 décembre 2021 (1 page)

# I. RAPPORT DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

## 1. GENERALITES

### 1.1. Présentation générale ; site de l'enquête

La commune de Bagnols-sur-Cèze est située au nord-est du département du Gard (région Occitanie) sur la rivière Cèze. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 elle fait partie de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien qui regroupe 44 communes. Sa population est 18 192 habitants (réf. 2016) et sa superficie communale de 31,37 km<sup>2</sup>.

La parcelle concernée par l'enquête est cadastrée sur la commune de Bagnols-sur-Cèze en section BY sous le n° 579 (cf. annexes n° 1.1 et 1.2). Sa superficie est 675 m<sup>2</sup>. Elle est située à l'angle de la Rue Jacqueline Bret-André et de la Rue de la Citadelle et appartient à la Commune de Bagnols-sur-Cèze. Ce terrain était affecté en parking public non tracé. Il n'est aujourd'hui plus accessible et n'est plus affecté à l'usage du public.

### 1.2. Objet et contexte de l'enquête

Les parcelles communales BY 459, 460 et 626 sont destinées à accueillir un projet commercial de par leur situation géographique préférentielle avec une belle vitrine commerciale donnant sur l'Avenue Euzéby. Cependant, la morphologie de l'unité foncière ne permet pas la construction d'un commerce et l'aménagement des aires de stationnement réglementaires. Afin de concrétiser cette opération, la parcelle BY 579 située à proximité immédiate, pourrait servir de parking pour la future construction commerciale.

Ainsi la Commune de Bagnols-sur-Cèze envisage de déclasser la parcelle BY 579 de son domaine public pour l'intégrer au domaine privé de la commune pour ensuite procéder à son aliénation au profit d'un porteur de projet commercial selon les conditions de la délibération du Conseil municipal du 27 juillet 2021 (cf. annexe 2.1).

Conformément à la réglementation, le déclassement de cette parcelle nécessite la mise en œuvre de la présente enquête publique.

#### **Rappel :**

Comme pour l'ensemble des enquêtes publiques les principaux objectifs de cette enquête sont :

- L'information et la participation du public afin de recueillir ses observations et propositions en cours d'enquête sur les bases du dossier soumis à enquête (cf. § 1.4).
- L'émission des avis et conclusions motivés du commissaire-enquêteur relatifs aux observations du public, aux réponses du maître d'ouvrage et au contenu du projet.

Ces éléments constituent ainsi une aide à la décision pour la mise en œuvre du projet définitif par le maître d'ouvrage.

### 1.3. Cadre juridique

Par délibération n° 2021-07-63 du 27 juillet 2021 (cf. annexe 2.1), le conseil municipal de Bagnols-sur-Cèze a décidé à l'unanimité d'organiser une enquête publique pour le déclassement de la parcelle BY 579.

La présente enquête publique a fait l'objet de l'arrêté municipal n° 2021-10-848 du 29 octobre 2021 (cf. annexe 2.2) qui en définit l'objet et l'organisation.

La présente enquête publique est encadrée par le Code de la voirie routière (articles L. 141-3 et R. 141-4 à R. 141-10) et le Code des relations entre le public et l'Administration (articles L. 134-1, L. 134-2 et R. 134-5, R. 134-6 à R. 134-30).

#### **1.4. Composition du dossier d'enquête publique**

Les documents constituant le dossier d'enquête publique ont été mis à la disposition du public au siège de l'enquête (Services Techniques de la mairie de Bagnols-sur-Cèze) aux jours et heures d'ouverture de ces bureaux durant toute la période d'ouverture de l'enquête. L'ensemble du dossier était également consultable sur internet sur le site de la mairie durant cette période.

Ces documents sont les suivants :

- Notice explicative comportant les documents suivants :
  - Délibération du Conseil municipal du 27 juillet 2021
  - Arrêté municipal d'ouverture d'enquête n° 2021-10-848 du 29 octobre 2021
  - Objet de l'enquête publique
  - Contexte législatif et réglementaire de la procédure
  - Plan de situation
  - Plan parcellaire
  - Liste des propriétaires
  - Liste des dépenses
- Annonces légales parues dans la presse (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> parutions)
- Registre d'enquête publique

## **2. ORGANISATION DE L'ENQUÊTE**

### **2.1. Arrêté municipal d'ouverture d'enquête**

Par arrêté municipal n° 2021-10-848 du 29 octobre 2021 (cf. annexe 2.2), Monsieur le Maire de Bagnols-sur-Cèze a prescrit l'ouverture de l'enquête publique pour une durée de 16 jours consécutifs du lundi 22 novembre 2021 à 9h00 au mardi 7 décembre 2021 à 16h30 inclus.

Cet arrêté désigne Monsieur Jean-Louis BLANC – inscrit sur la liste d'aptitude du Département du Gard – en qualité de commissaire-enquêteur et précise en outre les conditions de déroulement de l'enquête et en rappelle les règles.

Le siège de l'enquête a été fixé dans les locaux des services techniques de la mairie de Bagnols-sur-Cèze (ZA de Berret – 53, Avenue de l'Hermitage).

Deux permanences du commissaire-enquêteur ont été prévues en adéquation avec la mobilisation prévisionnelle du public et les horaires d'ouverture des services techniques de la mairie.

Conformément à la réglementation, cet arrêté municipal a été établi sur les bases d'une concertation entre le commissaire-enquêteur et le maître d'ouvrage lors de la réunion du 26 octobre 2021 afin de définir l'organisation et les modalités de déroulement de l'enquête.

### **2.2. Information du public et publicité**

L'information du public s'est effectuée dans de bonnes conditions, conformément à la réglementation et à l'article 9 de l'arrêté municipal du 29 octobre 2021 (cf. annexe 2.2) de la manière suivante :



#### Information par voie de presse :

L'avis d'enquête a fait l'objet de deux publications par la presse locale dans deux journaux diffusés dans la région (cf. annexe 3.2) :

- « Midi Libre » du 5 novembre et du 24 novembre 2021.
- « Objectif Gard » du 5 novembre et du 24 novembre 2021.

#### Affichage sur la commune de Bagnols-sur-Cèze :

L'avis d'enquête publique (cf. annexe 3.1) a été affiché du 8 novembre au 7 décembre 2021 inclus sur la parcelle BY 579 – objet de l'enquête – ainsi que sur les panneaux d'affichage de la mairie de Bagnols-sur-Cèze et des Services techniques de la mairie suivant le certificat d'affichage du 7 décembre 2021 (cf. annexe 3.3).

En outre cet avis a été mis en ligne sur le site internet de la commune durant la même période.

### **2.3. Informations préalables et visite des lieux**

La présentation du projet au commissaire-enquêteur s'est effectuée au cours de la réunion du 26 octobre 2021 par le représentant du maître d'ouvrage délégué pour cette enquête.

Cette réunion avait pour objectifs :

- l'historique et le contexte du projet,
- la description du projet,
- la présentation du dossier d'enquête,
- la concertation réglementaire entre le commissaire-enquêteur et l'autorité organisatrice de l'enquête pour l'élaboration de l'arrêté municipal d'ouverture d'enquête.

Une visite de la parcelle BY 579 concernée par cette enquête et de son environnement a été organisée par le représentant du maître d'ouvrage ce même jour.

## **3. DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE**

### **3.1. Ouverture de l'enquête**

Conformément à l'arrêté municipal du 29 octobre (cf. annexe 2.2), l'enquête a été ouverte le lundi 22 novembre 2021 à 9h00 par le commissaire-enquêteur.

Le dossier d'enquête mis à disposition du public était complet et disponible pour le public dans une salle dédiée. Le registre d'enquête ainsi que les différentes pièces du dossier ont été paraphés par le commissaire-enquêteur.

### **3.2. Permanences et consultation du public**

Durant toute la période de l'enquête, un dossier complet (constitué de l'ensemble des documents mentionnés dans le § 1.4) ainsi qu'un registre d'enquête publique ont été mis à la disposition du public dans les locaux des services techniques de la mairie de Bagnols-sur-Cèze (siège de l'enquête) pendant les jours et heures d'ouverture au public de ces services.

Afin de recueillir directement les observations du public, le commissaire-enquêteur a tenu les permanences suivantes :

- Lundi 22 novembre 2021 de 9h00 à 12h00 (jour de l'ouverture de l'enquête) ;
- Mardi 7 décembre 2021 de 14h30 à 16h30 (jour de la clôture de l'enquête).

Ces observations pouvaient en outre être transmises à l'attention du commissaire-enquêteur par voie postale à la mairie de Bagnols-sur-Cèze.

Dématérialisation de l'enquête :

Conformément à l'article 4 de l'arrêté municipal du 29 octobre 2021, la mairie de Bagnols-sur-Cèze a procédé à la mise en ligne du dossier d'enquête publique complet sur le site internet de la commune ([www.bagnolssurceze.fr/fr/urbanisme-et-cadre-de-vie/amenagement/enquete-declassement-parking-by-579.html](http://www.bagnolssurceze.fr/fr/urbanisme-et-cadre-de-vie/amenagement/enquete-declassement-parking-by-579.html)).

Conformément à l'article 5 de l'arrêté, les observations pouvaient être formulées sur l'adresse électronique spécifique « [enquete-publique-urba@bagnolssurceze.fr](mailto:enquete-publique-urba@bagnolssurceze.fr) » accessible directement sur le site de la mairie et ouverte pendant toute la durée de l'enquête.

**3.3. Clôture de l'enquête**

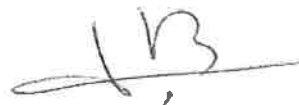
L'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions et sans incident.

Elle a été clôturée le mardi 7 décembre 2021 à 16h30 par le commissaire-enquêteur.

Aucune observation n'a été formulée par le public lors de cette enquête.

**Les Angles (Gard), le 3 janvier 2022**

**Le commissaire-enquêteur  
Jean-Louis BLANC**



## Département du Gard

---

### Commune de Bagnols-sur-Cèze

### ENQUÊTE PUBLIQUE

<p><b>Déclassement d'un terrain communal (parcelle BY 579) sur la commune de Bagnols-sur-Cèze</b></p>
---

Réf. : Enquête publique du 22 novembre 2021 au 7 décembre 2021 suivant l'arrêté municipal n° 2021-10-848 du 29 octobre 2021

Maître d'ouvrage et autorité organisatrice : Commune de Bagnols-sur-Cèze

Commissaire-enquêteur : Monsieur Jean-Louis BLANC

### TITRE II - CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

## II. CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

### 1. RAPPEL DE L'OBJET ET DU DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

#### 1.1. Rappel du cadre et de l'objet de l'enquête

La présente enquête publique concerne le déclassement de la parcelle BY 579 (cf. annexes 1.1 et 1.2) appartenant à la commune de Bagnols-sur-Cèze afin de procéder à son aliénation au profit d'un porteur de projet commercial selon les conditions de la délibération du Conseil municipal du 27 juillet 2021 (cf. annexe 2.1).

L'organisation de l'enquête a fait l'objet de l'arrêté municipal du 29 octobre 2021 (cf. annexe 2.2).

La commune de Bagnols-sur-Cèze représentée par son maire est maître d'ouvrage du projet et autorité organisatrice de cette enquête publique.

#### 1.2. Actions préalables à l'ouverture de l'enquête

##### 1.2.1 - Préparation de l'enquête

Un dossier d'enquête publique a été constitué par le maître d'ouvrage en vue de le soumettre au public durant l'enquête (cf. Titre I ; § 1.4).

Une réunion a été organisée le 26 octobre 2021 entre le commissaire-enquêteur et M. le Chef du Service Aménagement Urbain de la commune de Bagnols-sur-Cèze, représentant du maître d'ouvrage du projet et de l'autorité organisatrice de l'enquête. Cette réunion avait pour objet :

- La présentation du projet et la remise du dossier d'enquête au commissaire-enquêteur.
- La concertation règlementaire entre le commissaire-enquêteur et l'autorité organisatrice de l'enquête en vue d'élaborer l'arrêté d'ouverture et d'organisation de l'enquête.
- La visite de la parcelle concernée et de son environnement.

##### 1.2.2 - Information du public

L'avis d'enquête a fait l'objet de deux publications par la presse locale dans deux journaux diffusés dans la région (cf. annexe 3.2) :

- « Midi Libre » du 5 novembre et du 24 novembre 2021.
- « Objectif Gard » du 5 novembre et du 24 novembre 2021.

L'avis d'enquête a fait l'objet de deux publications légales par la presse locale dans deux journaux diffusés dans la région : « Midi Libre » et « Objectif Gard » les 5 et 24 novembre 2021 (cf. annexe 3.2).

L'information sur la tenue de l'enquête ainsi que le dossier d'enquête ont été portés sur le site internet de la mairie.

L'avis d'enquête publique au format A2 sur fond jaune (cf. annexe 3.1) a été affiché sur la parcelle BY 579 ainsi que sur les panneaux d'affichage de la mairie et des services techniques de la mairie du 8 novembre au 7 décembre 2021 inclus. Cet affichage a fait l'objet d'un certificat d'affichage établi par le maire de la commune (cf. annexe 3.3).

### **1.3. Déroulement et bilan de l'enquête**

#### **1.3.1 - Déroulement de l'enquête**

L'enquête publique s'est déroulée dans de bonnes conditions, conformément à la réglementation et à l'arrêté municipal n° 2021-10-848 du 29 octobre 2021 (cf. annexe 2.2), dans les locaux des services techniques de la mairie de Bagnols-sur-Cèze (siège de l'enquête), du lundi 22 novembre au mardi 7 décembre 2021 inclus.

Le commissaire-enquêteur a tenu deux permanences le 22 novembre et le 7 décembre au siège de l'enquête afin d'informer le public et de recueillir ses éventuelles observations et propositions.

Durant toute l'enquête, le dossier d'enquête complet ainsi qu'un registre pour annotation des observations ont été mis à la disposition du public dans un local des services techniques de la mairie de Bagnols-sur-Cèze aux heures d'ouverture au public de ces bureaux. L'intégrité de ces documents a été régulièrement contrôlée par des agents de la mairie ainsi que par le commissaire-enquêteur lors de ses permanences. Aucun incident n'a été à déplorer.

Dans le cadre de la dématérialisation des enquêtes publiques, l'ensemble des pièces constituant le dossier d'enquête est resté consultable sur le site internet de la mairie de Bagnols-sur-Cèze durant toute la période de l'enquête. Une adresse électronique spécifique a été créée pour recueillir les observations et propositions du public par internet.

#### **1.3.2 – Clôture et bilan de l'enquête**

L'enquête a été clôturée le 7 décembre 2021 à 16h30 par le commissaire-enquêteur. Aucune observation ou question n'a été formulée par le public.

## **2. AVIS DETAILLÉS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR**

### **2.1. Avis sur l'information du public**

#### **Information du public sur la tenue de l'enquête :**

Les moyens d'information et d'affichage exigés par la réglementation (avis dans la presse ; affichage) ont été mis en œuvre dans les règles et dans les délais requis sur la parcelle concernée, la mairie de Bagnols-sur-Cèze et dans la presse locale.

Le certificat d'affichage du 7 décembre 2021 (cf. annexe 3.3) confirme que l'affichage réglementaire s'est effectué dans de bonnes conditions du 8 novembre au 7 décembre 2021, soit dans les délais réglementaires..

En outre, cette information a été relayée sur le site internet de la commune.

Compte tenu de ces éléments, je considère que la population de la commune a été informée sur la tenue de l'enquête de manière satisfaisante.

#### **Information sur le contenu du projet :**

Le dossier mis à disposition du public durant toute la période de l'enquête est exhaustif. Il détaille les objectifs de ce déclassement de parcelle et comporte tous les éléments graphiques nécessaires à une bonne compréhension du projet. Je considère que ce dossier permettait une bonne information du public au cours de l'enquête.

### **2.2. Avis sur le déroulement de l'enquête**

L'enquête publique, prescrite par l'arrêté municipal du 29 octobre 2021 (cf. annexe 2.2), s'est déroulée du lundi 22 novembre au mardi 7 décembre 2021 inclus dans de bonnes conditions. Aucun incident n'a été à déplorer.

Je considère que :

- la commune de Bagnols-sur-Cèze, en qualité de maître d'ouvrage du projet et d'autorité organisatrice de l'enquête, a mis en œuvre tous les moyens requis pour le bon déroulement de l'enquête et que toutes les informations nécessaires ont été fournies,
- le public a pu s'informer et s'exprimer dans de bonnes conditions,
- l'ensemble de l'enquête s'est déroulé conformément à la réglementation et à l'arrêté municipal du 29 octobre 2021.

### **2.3. Avis sur le déclassement de la parcelle BY 579**

Cette parcelle est affectée en parking public non tracé. Celui-ci n'est plus accessible actuellement et n'est plus affecté à l'usage public. Il semble par ailleurs que les parkings disponibles dans ce secteur (en particulier celui de l'Ehpad voisin) soient suffisants.

L'attribution de cette parcelle à un porteur de projet commercial est une condition nécessaire pour réaliser une construction commerciale sur les parcelles BY 459, 460 et 626 voisines. La parcelle BY 579 permettrait en effet de créer les aires de stationnement réglementaires pour cette réalisation.

Suite à ma visite du site, il apparaît que la création de cette construction commerciale permettrait de valoriser un terrain actuellement en friche. Elle serait cohérente avec le profil de ce secteur de la commune qui comporte déjà de nombreux commerces et s'intégrerait bien dans celui-ci.

### **3. CONCLUSION DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR**

Compte tenu :

- de mes avis développés précédemment,
- de l'organisation et du déroulement de l'enquête conformément à la réglementation,

**j'émet un avis favorable sans réserves pour le projet de déclassement de la parcelle communale BY 579 présenté à l'enquête publique.**

**Les Angles (Gard), le 3 janvier 2022**

**Le commissaire-enquêteur**

**Jean-Louis BLANC**



Département du Gard

Commune de Bagnols-sur-Cèze

**ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Déclassement d'un terrain communal (parcelle BY 579)  
sur la commune de Bagnols-sur-Cèze**

Réf. : Enquête publique du 22 novembre 2021 au 7 décembre 2021 suivant l'arrêté municipal n° 2021-10- 848 du 29 octobre 2021

Maître d'ouvrage et autorité organisatrice : Commune de Bagnols-sur-Cèze

Commissaire-enquêteur : Monsieur Jean-Louis BLANC

**ANNEXES AU RAPPORT D'ENQUÊTE**

## LISTE DES ANNEXES

### **1 - Documents graphiques**

- Annexe 1.1 – Plan parcellaire
- Annexe 1.2 – Plan de détail de la parcelle n° BY 579

### **2 - Organisation de l'enquête**

- Annexe 2.1 – Délibération du Conseil municipal – séance du 27 juillet 2021 (3 pages)
- Annexe 2.2 - Arrêté municipal n° 2021-10-848 du 29 octobre 2021 portant ouverture et organisation de l'enquête publique (3 pages)

### **3 - Publicité de l'enquête**

- Annexe 3.1 - Avis d'enquête publique (1 page)
- Annexe 3.2 - Annonces légales parues dans la presse (4 pages)
- Annexe 3.3 - Certificat d'affichage de la commune de Bagnols-sur-Cèze du 7 décembre 2021 (1 page)

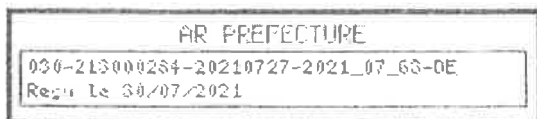






## Annexe 2.1

### 1. Délibération du Conseil Municipal du 27 juillet 2021



**Ville de Bagnols-sur-Cèze**  
**Département du Gard - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n° 2021-07-63**  
**du Conseil municipal**  
**Séance du 27 juillet 2021**

\*\*\*\*\*

**Date d'envoi des convocations**  
**et de l'Ordre du jour du Conseil municipal : 21 juillet 2021**  
**Nombre de Conseillers municipaux : 33**  
**Nombre de Conseillers municipaux présents : 25**  
**Nombre de Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : 6**  
**Nombre de Conseillers municipaux absents : 2**

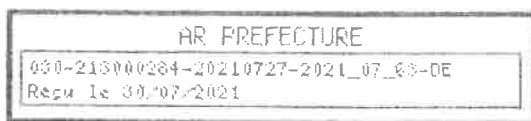
L'an deux mille vingt et un, le 27 juillet à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Maire.

**Conseillers municipaux présents : Jean-Yves CHAPELET, Maxime COUSTON, Michèle FOND-THURIAL, Michel CEGIELSKI, Christine MUCCIO, Christian BAUME, Jennifer OBID, Philippe BERTHOMIEU, Justine ROUQUAIROL, Sandrine ANGLEZAN, Laurence SALINAS-MARTINEZ, Christian SUAU, Carine BOISSEL, Raymond MASSE, Mourad ABADLI, Nicole SAGE, Sylvain HILLE, Ali OUATIZERGA, Catherine HERBET, Michel SELLENS, Corine MARTIN, Alain POMMIER, Olivier WIRY, Thierry VINCENT, Audrey BLANCHER**

**Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Jean Christian REY procuration à Jean-Yves CHAPELET, Monique GRAZIANO-BAYLE procuration à Christian BAUME, Caroline LABOUEIBE procuration à Jennifer OBID, Pascale BORDES procuration à Corinne MARTIN, Jean-Louis MORELLI procuration à Alain POMMIER, Léopoldina MARQUES-ROUX procuration à Olivier WIRY**

**Conseillers municipaux absents : Anthony CELLIER, Fatihâ EL KHOTRI**

**Secrétaire de séance : Michèle FOND-THURIAL**



**Objet : Désaffectation et déclassement du domaine public communal de la parcelle BY 579 constituée par un parking situé Rue Jacqueline Bret-André. Ouverture d'une enquête publique**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L. 2141-1,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment en ses articles L. 141-1 à L. 141-4 et R. 141-4 à R. 141-10,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L.134-1, L. 134-2 et R. 134-3 à R. 143-30,

Considérant que la parcelle BY 579 appartient à la Commune et est occupée par un parc de stationnement,

Considérant que cette parcelle fait partie du domaine public communal,

Considérant que le parking, d'une superficie de 675 m<sup>2</sup>, fait partie du domaine public routier de la Commune,

Considérant que dans le cadre d'un projet de construction d'un commerce sur les parcelles communales BY 459, 460 et 626, la parcelle BY 579 revêt un intérêt particulier pour l'aménagement d'un parking à destination des clients du futur commerce,

Considérant qu'un projet de cette nature serait structurant pour ce secteur à dominante commerciale et permettrait d'accroître son attractivité,

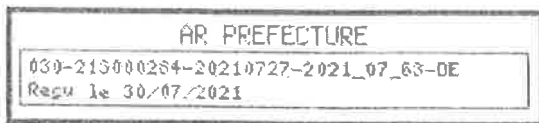
Considérant que pour permettre l'aboutissement du projet, la Commune envisage de déclasser de son domaine public la parcelle BY 579 comprenant un parking,

Considérant que le déclassement d'un parking public ne peut survenir qu'après enquête publique,

Considérant que pour pouvoir prononcer le déclassement, le tènement doit être désaffecté au préalable, c'est-à-dire qu'il ne doit plus être affecté à l'usage du public,

Considérant que la désaffectation a été réalisée par la neutralisation des accès et du périmètre du parking,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission Urbanisme, Travaux et Environnement du 20 juillet 2021



**Le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- de constater la désaffectation effective de la parcelle BY 579,
- d'autoriser Monsieur le Maire à organiser, par voie d'arrêté, l'enquête publique prescrite par les dispositions précitées du Code de la voirie routière et du Code des relations entre le public et l'administration,
- de préciser que le Conseil Municipal devra se prononcer sur le déclassement définitif du domaine public communal à l'issue de l'enquête publique,
- d'indiquer que la dépense résultant de l'organisation de l'enquête publique sera prise en charge par la Commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son adjoint délégué à l'urbanisme, à signer les actes à intervenir et tous documents se rapportant à cette affaire.

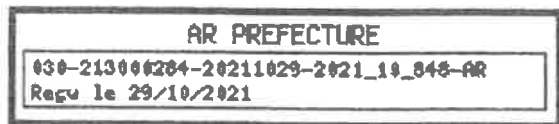
Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 27 juillet 2021

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt électronique en Préfecture

Le 30 juillet 2021  
et publié le 30 juillet 2021

Le Maire  
Jean Yves CHAPELET





Annexe 2.2

Département du GARD  
Arrondissement de NÎMES  
Ville de BAGNOLS-SUR-CEZE  
Service Aménagement Urbain  
Domaine et patrimoine

## **ARRÊTÉ MUNICIPAL n°2021-10-848**

**Objet : Arrêté portant ouverture d'une enquête publique préalable au déclassement d'un parking public en vue d'une cession – Parcelle cadastrée BY n° 579**

**Le Maire ;**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L. 141-3 et R. 141-4 et suivants ;

Vu les dispositions du chapitre IV du Code des Relations entre le Public et l'Administration ;

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2021-07-63 du 27 juillet 2021 actant la désaffectation et le déclassement du domaine public communal de la parcelle BY 579 constituée par un parking situé Rue Jacqueline Bret-André ainsi que l'ouverture d'une enquête publique ;

Considérant la nécessité d'ouvrir une enquête publique préalable au déclassement du domaine public d'un parking communal, parcelle cadastrée BY n° 579 ;

### **ARRÊTÉ**

Article 1 : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de déclassement d'emprise du domaine public concernant le parking public situé à l'angle de la Rue Jacqueline Bret-André et de la Rue de la Citadelle pour une durée de 16 jours, du lundi 22 novembre 2021 à 9h00 au mardi 7 décembre 2021 à 16h30 inclus.

Article 2 : Le projet de déclassement de cette emprise, tel que soumis à enquête publique, est contenu dans le dossier d'enquête publique.

Article 3 : Monsieur Jean-Louis BLANC est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

AR PREFECTURE

030-213000204-20211029-2021\_10\_040-AR  
Reçu le 29/10/2021

Article 4 : Le dossier d'enquête publique précité ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés aux services techniques de la mairie, 53 avenue de l'Hermitage en Z.A. de Berret, pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête.

Les pièces du dossier seront également consultables sur le site de la mairie à l'adresse suivante : <https://www.bagnolssurceze.fr/fr/urbanisme-et-cadre-de-vie/amenagement/enquete-declassement-parking-by-579.html>

Article 5 : Le public pourra adresser ses observations écrites au commissaire enquêteur par voie postale à l'adresse suivante :

Mairie de Bagnols-sur-Cèze  
Service Aménagement Urbain  
Monsieur le commissaire-enquêteur  
Enquête déclassement parking BY 579  
BP 45 160  
30205 BAGNOLS-SUR-CEZE CEDEX

ainsi qu'à l'adresse électronique suivante :

[enquete-publique-urba@bagnolssurceze.fr](mailto:enquete-publique-urba@bagnolssurceze.fr)

Article 6 : Le commissaire enquêteur recevra le public aux services techniques de la mairie, 53 Avenue de l'Hermitage :

- le lundi 22 novembre 2021 de 9h00 à 12h00.
- le mardi 7 décembre 2021 de 13h30 à 16h30.

Article 7 : A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au maire de Bagnols-sur-Cèze le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

Article 8 : A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur aux services techniques de la mairie, 53 avenue de l'Hermitage, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an. Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le préfet du département du Gard.

Article 9 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département.

Cet avis sera affiché en mairie, aux services techniques et sur la parcelle BY 579, 15 jours avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant la durée de celle-ci.

L'avis sera également publié pendant la même période sur le site de la mairie.

Un exemplaire des journaux dans lesquels sera publié l'avis sera annexé au dossier soumis à l'enquête :

- avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion.
- au cours de l'enquête en ce qui concerne la deuxième insertion.

AR PREFECTURE

030-213000204-20211029-2021\_10\_040-AR  
Reçu le 29/10/2021

Article 10 : A l'issue de l'enquête publique et après réception du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le projet de déclassement du parking sera soumis au Conseil Municipal pour approbation.

Article 11 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Article 12 : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Département du Gard.
- Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Fait à Bagnols-sur-Cèze, le 29 octobre 2021

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET





**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**  
**COMMUNE DE BAGNOLS-SUR-CEZE**

**Déclassement d'un parking public en vue d'une cession**  
**Parcelle cadastrée BY n° 579**

Monsieur le Maire de Bagnols-sur-Cèze informe que, par arrêté n° 2021-10-848 en date du 29 octobre 2021, il a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le déclassement d'un parking public en vue d'une cession – Parcelle cadastrée BY n° 579.

**Du lundi 22 novembre 2021 à 9h00 au**  
**mardi 7 décembre 2021 à 16h30 inclus**

A cet effet, Monsieur Jean-Louis BLANC a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera aux services techniques de la mairie, 53 avenue de l'Hermitage en Z.A. de Berret, du lundi 22 novembre 2021 à 9h00 au mardi 7 décembre 2021 à 16h30 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture :

**Du lundi au jeudi : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00**  
**Le vendredi : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30**

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et, soit consigner ses observations sur le registre d'enquête. Les observations peuvent également être adressées par courriel à l'adresse : [enquete-publique-urba@bagnolsurceze.fr](mailto:enquete-publique-urba@bagnolsurceze.fr) ou par courrier à :

Mairie de Bagnols-sur-Cèze  
Service Aménagement Urbain  
Monsieur le commissaire-enquêteur  
Enquête déclassement parking BY 579  
BP 45 160  
30205 BAGNOLS-SUR-CEZE CEDEX

Le commissaire-enquêteur recevra le public aux services techniques de la mairie :

- **Le lundi 22 novembre 2021 de 9h à 12h.**
- **Le mardi 7 décembre 2021 de 13h30 à 16h30.**

Son rapport et ses conclusions transmis au maire dans le délai d'un mois à l'expiration de l'enquête seront tenus à la disposition du public aux services techniques de la mairie. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Le dossier d'enquête est également consultable sur le site internet de la commune pendant toute la durée de l'enquête :  
<https://www.bagnolssurceze.fr/fr/urbanisme-et-cadre-de-vie/amenagement/enquete-declassement-parking-by-579.html>

**ANNONCES LEGALES ET OFFICIELLES**

**MARCHES PUBLICS**  
**MAPA > 90 KE**

**AVIS DE MARCHÉ**  
Commune de Garfort-et-Saint-Martin-de-Sostencac  
Mairie de Garfort-et-Saint-Martin-de-Sostencac  
1) Objet de l'avis de marché : ...  
2) Date de dépôt des offres : ...  
3) Date de l'ouverture des offres : ...  
4) Adresse de la mairie : ...  
5) Informations complémentaires : ...

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

Avis d'appel public à la concurrence pour l'achat de matériel informatique.  
1) Objet de l'avis : ...  
2) Date de dépôt des offres : ...  
3) Date de l'ouverture des offres : ...  
4) Adresse de la mairie : ...  
5) Informations complémentaires : ...

**AVIS PUBLICS**  
**Enquêtes publiques**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**  
Commune de Bagnols-sur-Cèze  
Désaménagement d'un parking public en vue d'une cession - Parcelle BY 539  
1) Objet de l'avis : ...  
2) Date de l'ouverture des enquêtes : ...  
3) Adresse de la mairie : ...  
4) Informations complémentaires : ...

**VIE DES SOCIÉTÉS**  
**Création**

Publiez facilement votre annonce légale en ligne en quelques clics



Demain et après-demain de publication garantis.  
Facilement en ligne sécurisé.

[www.legale-online.fr](http://www.legale-online.fr)

**Création, Modification ou Dissolution d'entreprise...**

**Midi Libre**  
votre partenaire local pour réaliser les formalités juridiques de votre entreprise dans les meilleurs délais.

**CONTACTER** 04 67 07 69 54  
[annonces.legales@midilibre.com](mailto:annonces.legales@midilibre.com)

**Dissolution - Liquidation**

**DISSOLUTION**  
1) Objet de l'avis : ...  
2) Date de l'ouverture des enquêtes : ...  
3) Adresse de la mairie : ...  
4) Informations complémentaires : ...

**AUTRES ANNONCES LEGALES**

**Succèsions**

**SUCCESSION VACANTE**  
LA RAPIDITÉ, C'EST NOTRE QUOTIDIEN



**SUCCESSION VACANTE**  
Service spécialisé pour les successions vacantes.

**Annances légales**  
**Vie des sociétés**  
**Ventes aux enchères**

**SERVICE SPÉCIALISÉ**  
**04 3000 2020**

Sur simple demande par courriel à [annonces.legales@midilibre.com](mailto:annonces.legales@midilibre.com) ou sur [www.legale-online.fr](http://www.legale-online.fr)

**PARUTION DANS LES MEILLEURS DÉLAIS**

**Vous créez ou faites évoluer votre entreprise**

**Nous gérons toutes vos formalités et vos publications**

**Votre service au**  
**04 3000 2020**

**Midi Libre**

**VOTRE JOURNAL EST LOCAL VOTRE CONSEILLER AUSSI**



A votre écoute du lundi au vendredi de 8h à 17h et le samedi de 8h à 14h

**04 3000 30 34**

Abonnements@midilibre.com

Accédez à votre compte en ligne sur [Midilibre.fr](http://Midilibre.fr) pour consulter ou régler vos factures et vos informations bancaires. Ilre votre journal numérique\*

**Créez votre compte !**

- Multiservices de votre numéro et abonné et de votre adresse mail
- Recherchez vous sur le site [profil.midilibre.fr](http://profil.midilibre.fr)
- Réactez en ligne l'abonnement Midi Libre, Le Journal local, une lecture optimisée et weekly.



**Certificat de parution numérique**

OG100201 / 146

LEGALPLUS

le 05/11/2021

Le présent document atteste de la mise à disposition par le service LegalPlus de l'annonce telle que décrite ci-dessous :

Référence éditeur de l'annonce	OG100201 / 146
Nom du support	Objectif Gard
Adresse du support	<a href="https://www.objectifgard.com/annonces-legales/">https://www.objectifgard.com/annonces-legales/</a>
Département	30
Durée de visibilité	du 05/11/2021 à 00h00 jusqu'au 05/12/2021 à 00h00

Cette annonce est consultable sur le site de l'éditeur '<https://www.objectifgard.com/annonces-legales/>' pendant la durée de mise en ligne, sur la base du contenu de l'annonce présenté ci-dessous. La présentation de l'annonce est fournie à titre indicatif et ne reflète pas le résultat visible sur le site de l'éditeur.

<p>Enquête publique - Déclassement d'un parking public en vue d'une cession - Parcelle cadastrée BY n° 579</p> <p>Par arrêté n° 2021-10-848 en date du 29 octobre 2021, le Maire de Bagnols-sur-Cèze a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le déclassement d'un parking public en vue d'une cession - Parcelle cadastrée BY n° 579</p> <p>A cet effet, Monsieur Jean-Louis BLANC a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.</p> <p>L'enquête se déroulera aux services techniques de la mairie, 53 avenue de l'Hermitage en Z.A. de Berret, du lundi 22 novembre 2021 à 9h00 au mardi 7 décembre 2021 à 16h30 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture.</p> <p>Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé aux services techniques de la mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur par voie postale : Mairie de Bagnols-sur-Cèze - Service Aménagement Urbain - Monsieur le commissaire-enquêteur - Enquête déclassement parking BY 579 - BP 45 160 - 30205 BAGNOLS-SUR-CEZE CEDEX et/ou électronique : <a href="mailto:enquete-publique-urba@bagnolssurceze.fr">enquete-publique-urba@bagnolssurceze.fr</a></p> <p>Les pièces du dossier seront également consultables sur le site internet de la mairie à l'adresse suivante : <a href="https://www.bagnolssurceze.fr/fr/urbanisme-et-cadre-de-vie/amenagement/enquete-declassement-parking-by-579.html">https://www.bagnolssurceze.fr/fr/urbanisme-et-cadre-de-vie/amenagement/enquete-declassement-parking-by-579.html</a></p> <p>Le commissaire enquêteur recevra le public aux services techniques de la mairie le lundi 22 novembre 2021 de 9h à 12h et le mardi 7 décembre 2021 de 13h30 à 16h30.</p> <p>Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés aux services techniques de la mairie à l'issue de l'enquête pendant un an.</p>
---



Vérifier la conformité de ce certificat via le lien ci-dessous ou en scannant le QR-Code fournit, le service LegalPlus atteste du contenu de l'annonce.



<https://numericdiffusion.legalplus.fr/advert/61810cd3-7c4c-4001-80cd-d7c7ae7830db/certificate.html>

BONNES AFFAIRES

Contacts-Rencontres

Professeur ANADOLU

VOYANT MEDIUM

Amis et amis

Détente

Maison

Médecine

Médecine

Médecine

Médecine

Médecine

Médecine

Médecine

Médecine

MAISON HEITZMANN ACHETE

MARCHÉS PUBLICS MAPA < 90 K€

AVIS DE MARCHÉ Travaux

MARCHÉS A Procédure Adaptée MAPA < 90 K€

AVIS DE PUBLICITE Nîmes métropole

AVIS DE PUBLICITE Nîmes métropole

Des conseils et des devis personnalisés

Marchés formalisés sitom sud gard

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

Cette annonce a été publiée dans son texte intégral, sous réserve d'incident technique :

**Le 24/11/2021 à 00h11 dans Objectif Gard (30)**  
**Avec une durée de visibilité de 30 jours**  
**Références : OG100204, 147**  
**Dossier Client : Rappel EP Parking**

Enquête publique en cours - Déclassement d'un parking public en vue d'une cession – Parcelle BY 579

Par arrêté n° 2021-10-848 en date du 29 octobre 2021, le Maire de Bagnols-sur-Cèze a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le déclassement d'un parking public en vue d'une cession – Parcelle BY 579.

A cet effet, Monsieur Jean-Louis BLANC a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroule aux services techniques de la mairie, 53 avenue de l'Hermitage en Z.A. de Berret, depuis le lundi 22 novembre 2021 à 9h00 jusqu'au mardi 7 décembre 2021 à 16h30 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant la durée de l'enquête, les observations peuvent être consignées sur le registre d'enquête déposé aux services techniques de la mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur par voie postale : Mairie de Bagnols-sur-Cèze - Service Aménagement Urbain - Monsieur le commissaire-enquêteur - Enquête déclassement parking BY 579 - BP 45 160 - 30205 BAGNOLS-SUR-CEZE CEDEX et/ou électronique : [enquete-publique-urba@bagnolssurceze.fr](mailto:enquete-publique-urba@bagnolssurceze.fr)

Les pièces du dossier seront également consultables sur le site internet de la mairie à l'adresse suivante : <https://www.bagnolssurceze.fr/fr/urbanisme-et-cadre-de-vie/amenagement/enquete-declassement-parking-by-579.html>

Le commissaire enquêteur recevra le public aux services techniques de la mairie le mardi 7 décembre 2021 de 13h30 à 16h30.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés aux services techniques de la mairie à l'issue de l'enquête pendant un an.



Lien vers le certificat de parution

Document généré le 24 novembre 2021

M. Samari



Annexe 3,3

BAGNOLS  
SUR CÈZE



Le Maire

Jean-Yves CHAPELET  
SERVICES TECHNIQUES  
Service Aménagement Urbain  
Jérôme BALLAND  
JYC/JB/2021-12-07/ n°

Téléphone : 04.66.89.48.94  
Télécopie : 04.66.39.88.24

Bagnols-sur-Cèze, le 07/12/2021,

### CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Maire de la Commune de Bagnols-sur-Cèze, certifie avoir affiché, en Mairie, aux services techniques et sur la parcelle BY 579, un avis d’enquête publique faisant mention des dispositions de l’arrêté n° 2021-10-848 datée du 29 octobre 2021 relatif à l’ouverture de l’enquête publique préalable au déclassement d’un parking public en vue d’une cession – Parcelle BY 579, du 8 novembre 2021 au 7 décembre 2021.

Le Maire

~~Jean-Yves CHAPELET~~

